



RÔLE TRIENNAL 3E ANNÉE

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le greffier-trésorier de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska.

Le sommaire reflétant l'état du rôle d'évaluation foncière pour la troisième année du rôle triennal d'évaluation 2025, 2026 et 2027 de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska a été déposé, par voie électronique, le 8 septembre 2026.

QUE pour l'exercice financier 2027 du rôle d'évaluation foncière 2025, 2026 et 2027 de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska, une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de la Loi sur la fiscalité municipale, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 ou 174.2, peut être déposée en tout temps au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle ou au cours de l'exercice suivant, si l'évaluateur n'effectue pas cette modification ;

La demande de révision doit être faite sur le formulaire prévu à cet effet et être accompagnée de la somme d'argent prescrite par le règlement numéro 201-2017 de la MRC de Kamouraska, à défaut de quoi elle est réputée ne pas avoir été déposée. Le formulaire ainsi que le règlement numéro 201-2017 sont disponibles sur le site Internet de la MRC à l'adresse : <http://mrckamouraska.com/>, sous « Espace citoyen », dans la page « Rôle d'évaluation » ;

Le dépôt de la demande est effectué par la remise du formulaire dûment rempli ou par son envoi par poste recommandée à la MRC de Kamouraska.

Dans le cas où la demande est effectuée par la remise du formulaire dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par poste recommandée, le jour de l'envoi de la demande est considéré comme la date de son dépôt.

Cédric Lauzon
Greffier-trésorier de la municipalité de
Sainte-Hélène-de-Kamouraska

Date : 08-09-2026